

<https://ricochets.cc/Communique-du-media-RICOCHETS-sur-les-suites-d-une-plainte-prefectorale-de-mars-2021-contre-un-article.html>



Communiqué de RICOCHETS concernant les suites d'une plainte préfectorale datant de mars 2021



- Les actus de RICOCHETS -
Publication date: vendredi 27 août 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

► Quelques rappels et actualité récente :

- **En 2020, RICOCHETS avait été visé par une plainte préfectorale, [avec perquisition, retenue de matériel, garde à vue et procès](#)** (qui s'est terminé en relaxe complète) pour Gé, une personne proche de RICOCHETS.
- **[En mars 2021 le préfet de la Drôme a porté plainte à nouveau auprès du procureur contre RICOCHETS](#)** à propos d'un article exprimant une forme de solidarité avec la répression subie par des saboteurs. Nous avons trouvé cet article intéressant pour tenter d'amener un débat, des discussions, un questionnement sur le tout numérique, sur la 5G, sur les actes de sabotages nombreux des infrastructures numériques/téléphoniques.
- **En avril, nous avons lancé à ce sujet une tribune** largement diffusée et soutenue (vous pouvez toujours la signer et la diffuser). [Le média Reporterre.net avait publié l'article incriminé.](#)

Alors qu'on pensait cette plainte de mars (peut-être) classée, on apprend le 16 juillet dans le journal Le Crestois que le préfet Hugues Moutouh, avant de partir de la Drôme, a tenu tout particulièrement à montrer du doigt RICOCHETS en indiquant que **la plainte n'était pas close**.

Ce même 16 juillet, la gendarmerie appelle Gé pour **l'inviter** à une audition libre.

Le 18 août, Gé se rend donc en audition libre à la gendarmerie de Valence à propos de cette affaire.

Il y apprend qu'une enquête est en cours pour l'infraction d'apologie de crime ou délit par parole, écrit, image ou moyen de communication public par voie électronique, qu'il pourrait être à nouveau visé par un **procès**, que le refus par Gé de la signalétique (prise d'empreintes et de photographies) demandée sur place pourrait lui valoir des poursuites (de nombreux avocats conseillent de refuser ces signalétiques abusives, qui seraient de plus non-obligatoires dans ce type d'affaires).

En accord avec les conseils de nombreux avocats en pareille situation, Gé a préféré exercer son droit à garder le silence lors de cette audition.

A suivre ?

Nous déclarons d'ors et déjà que :

- RICOCHETS sera solidaire de Gé en cas d'éventuelles poursuites
- nous considérons ces pressions, et éventuelles répressions à venir, contre Gé ou d'éventuelles autres personnes proches de RICOCHETS, comme abusives et liberticides ; elles portent atteinte à la liberté d'opinion et à la liberté de la presse
- nous continuons à affirmer que le texte incriminé en mars n'est pas illégal
- le débat d'idée est légitime et nécessaire, y compris concernant les pratiques et théories de sabotage, y compris sur des sujets qui déplaisent aux autorités momentanément en place

Nous déplorons plus généralement que les dispositifs de surveillance, de répression et de contrôle ne cessent de s'étendre partout, nous éloignant toujours plus de la démocratie, et entravant toujours plus l'expression et les contestations.

C'est pourquoi [nous vous invitons à signer \(si ce n'est pas déjà fait\) et à diffuser la tribune.](#)



Communiqué de RICOCHETS concernant les suites d'une plainte préfectorale datant de mars 2021
Dénouons les pressions et répressions liberticides contre RICOCHETS